

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Denholm

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Denholm, tenue le 9 décembre 2025 19h à la salle communautaire au 419, chemin Poisson-Blanc.

Sont présents :

Monsieur Denis Marcoux	Maire
Madame Francine Hotte	poste n° 1
Monsieur Yves Séguin	poste n° 2
Monsieur Zakary Armstrong	poste n° 3
Monsieur Pierre Marenger	poste n° 4
Monsieur Jacques Gour	poste n° 6

Est absent :

Monsieur Gilles Rathier	poste n° 5
-------------------------	------------

Aussi présente :
Madame Sara Turpin, occupant le poste de Secrétaire d’assemblée

Informations de la Directrice générale, greffière-trésorière

Note au procès-verbal	La Directrice générale madame Sara Turpin, déclare et certifie que les nouveaux élus ont tous reçu les versions définitives des rapports d’audit de conformité portant respectivement sur l’adoption du budget 2025.
Note au procès-verbal	Les membres du conseil ont complété leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Informations du maire

Note au procès-verbal	Nous vous informons que cette séance est enregistrée à des fins de suivi et de documentation.
Note au procès-verbal	Pour le bon déroulement de la séance, merci de bien vouloir éteindre vos téléphones cellulaires.

1. Ordre du jour

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l’ordre du jour

2. Législation, Greffe & Conseil

- 2.1 Adoption des séances du mois de novembre
- 2.2 Adoption des comptes payés, à payer et salaires du mois de novembre
- 2.3 Résolution de concordance
- 2.4 Nomination d’un membre substitut à la MRC
- 2.5 Nomination d’un représentant RIAM
- 2.6 Nomination représentant MADA
- 2.7 Appui à la MRCVG Loi 2
- 2.8 Modification au calendrier des séances

3. Finances, Administration et Ressources humaines

- 3.1 Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes

- 3.2 Services juridiques DHC Avocats
- 3.3 Emploi d’été Canada
- 3.4 Adoption du budget RIAM

4. Transports, Travaux publics & Télécommunications

5. Santé, Bien-être, Vie sociale, Loisirs & Culture

- 5.1 Entente concernant l’entretien du Parc des Chutes
- 5.2 Demande de financement Grenier des Collines
- 5.3 Demande de financement Maison des Collines
- 5.4 Demande de financement Croix-Rouge

6. Aménagement, Urbanisme & Développement économique

7. Sécurité Incendies et Sécurité civile

- 7.1 Rapport des interventions mensuelles

8. Hygiène du milieu & Environnement

9. Divers et Correspondance

10. Varia

11. Période de questions

12. Fermeture de l'assemblée

LÉGISLATION, GREFFE ET CONSEIL

MD AR25-12-212

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, constate qu’il y a quorum et que 7 personnes sont présentes et déclare la séance du conseil ouverte à 19h01.

MD AR25-12-213

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU’il n’y a aucune modification apportée à l'ordre du jour;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Jacque Gour
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD-AR25-12-214

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre et la séance extraordinaire du 25 novembre 2025;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Pierre Marenger

Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du mois du 11 novembre 2025 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 25 novembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR25-12-215

ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS, DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le comité de Gestion a effectué la vérification des prélèvements, des comptes payés et des comptes à payer au 30 novembre 2025 et recommande l'approbation;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Zakary Armstrong
Appuyé par Jacques Gour

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés de 74,173.76\$, des prélèvements de 46,062.31\$, les comptes à payer de 24,154.42\$ ainsi que les salaires nets payés de 57,933.80\$ en date du 30 novembre 2025 pour les chèques n^{os} 5902 à 5962, les prélèvements n^{os} 1227 à 1242 et les salaires nets du mois pour un total de 202,324.29\$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD-AR25-12-216

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 961 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 JANVIER 2026

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Denholm souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 961 000 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #2020 004, pour un montant de 2 961 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Yves Séguin
Appuyé par Pierre Marenger

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 janvier 2026;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

- 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \« Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises\»;
- 7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D.de la Petite Nation et du Lièvre
79, RUE PRINCIPALE
CHENEVILLE, QC
J0V 1E0

- 8. Que les obligations soient signées par le Maire et la Directrice générale greffière-trésorière. La Municipalité de Denholm, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d’agir en tant qu’agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu’elles auront été authentifiées

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n’ayant pas voté.

MD-AR25-12-217 **NOMINATION D'UN SUBSTITUT AFIN DE SIÉGER À LA MRCVG EN CAS D'ABSENCE DU MAIRE**

CONSIDÉRANT QUE Le maire suppléant n'est pas d'office nommé substitut à la table des maires;

CONSIDÉRANT QUE le substitut doit être nommé en vertu de l'article 210.24 de la LOTM, par résolution;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Zakary Armstrong
Appuyé par Jacques Gour

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm désigne Monsieur Yves Séguin à titre de substitut du Maire au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté

MD AR25-12-218 **NOMINATION POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT DE MANIWAKI (RIAM)**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire nommer un représentant au sein du conseil de la régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM);

ATTENDU QUE le conseil municipal désire nommer un représentant suppléant au sein du conseil de la régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Pierre Marenger
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme Monsieur Jacques Gour représentant et Monsieur Zakary Armstrong représentant suppléant de la Municipalité de Denholm sur le conseil de la régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté

MD AR25-12-219

NOMINATION DU RESPONSABLE DU COMITÉ MADA

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Denholm de mettre à jour son plan d'action MADA (Municipalité amie des aînés) afférent à la politique de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés de son territoire.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Denholm est en période d'élaboration de son plan d'action Municipalité amie des aînés.

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique et du plan d'action Municipalité amie des aînés.

CONSIDÉRANT QUE MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne les champs d'intervention d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l' élu représentant les questions familiales et aînés (RQFA) de la Municipalité de Denholm est Madame Francine Hotte

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Yves Séguin

Appuyé par Jacques Gour

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Denholm procède à la création d'un comité de pilotage MADA sous la responsabilité de l' élu responsable de questions familiales et aînés (RQFA).

Le comité de pilotage MADA aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration d'un plan d'action pour les aînés, afférent à la politique des aînés de la MRCVG :
- En étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population.
- En recommandant des projets porteurs des préoccupations « aînés ».
- De proposer ce plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal.
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
- En exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité.
- En priorisant les éléments du plan d'action.
- En favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de ce plan d'action aînés.
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la MADA.
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la MADA.
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance.
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir aînés »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).
- Que les membres constituant ce comité de pilotage MADA ainsi que la représentation qu'ils y offrent selon leur emploi présent ou passé, leur implication dans la communauté profitable à ce comité ou encore leur connaissance du milieu

et des enjeux des aînés seront déterminés à la suite de l'appel de candidatures qui sera lancé prochainement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD-AR25-12-220

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC CONCERNANT LA LOI 2

CONSIDÉRANT la demande au gouvernement du Québec de suspendre la Loi 2 « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services »

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé la Loi 2, visant à instaurer de nouvelles mesures de gestion et de performance dans le réseau de la santé, notamment auprès des médecins de famille ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi était initialement connue sous le nom de projet de loi 106, intitulé « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services », et qu'elle a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 25 octobre 2025, sous bâillon ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi suscite une vive inquiétude auprès des professionnels de la santé, notamment en raison de son approche centrée sur la performance quantitative plutôt que sur la qualité des soins;

CONSIDÉRANT QUE les médecins de famille, en particulier dans les régions comme la Vallée-de-la-Gatineau, assument une large gamme de responsabilités cliniques et communautaires essentielles au bon fonctionnement du système de santé;

CONSIDÉRANT QU'une telle réforme impose une pression supplémentaire dans un contexte déjà fragile, accentuant le risque de décrochage, de départs vers d'autres provinces et de difficultés accrues de recrutement et de rétention;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de recentrer les politiques de santé sur les besoins des patients et sur le principe de soins humains, accessibles, continus et de qualité, mais que le mode de rémunération prévu par la Loi du 2 mise sur la quantité d'actes médicaux plutôt que sur la qualité des services rendus, ce qui va à l'encontre de ce principe fondamental;

CONSIDÉRANT QUE la confiance du public envers le système de santé repose sur la stabilité, la transparence, la reconnaissance des professionnels et leur implication dans les décisions qui les concernent;

CONSIDÉRANT QU'une réforme d'une telle ampleur devrait être élaborée selon une approche de co-construction avec les médecins et les acteurs du réseau, en tenant compte des réalités territoriales, des défis particuliers des régions périphériques, et dans un esprit de collaboration;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la reprise des négociations relatives aux modalités de la Loi 2, le recours à l'arbitrage devrait être privilégié afin de favoriser l'atteinte d'un consensus servant les meilleurs intérêts du système de santé;

CONSIDÉRANT QUE la consultation élargie des professionnels de la santé et des régions est un gage de légitimité et de pertinence dans l'élaboration des lois qui encadrent notre système de santé;

EN CONSÉQUENCE il est

Proposé par Yves Séguin
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU, d'appuyer la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De demander au gouvernement du Québec de suspendre l'application de la Loi du 2 afin de permettre une réévaluation complète de ses effets sur le système de santé, notamment dans les régions comme la Vallée-de-la-Gatineau;
- De réclamer qu'une consultation élargie des médecins, des professionnels de la santé et des représentants des régions soit menée dans le cadre de cette réévaluation;
- De demander que les négociations reprennent dans un mode d'arbitrage;
- D'inviter le gouvernement à adopter une approche collaborative et fondée sur la co-construction pour toute future réforme en santé;
- De rappeler l'importance de remettre les patients et la qualité des soins au centre des décisions politiques et administratives;
- Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, au premier ministre du Québec, aux députés de l'Outaouais, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'union des municipalités du Québec ainsi qu'aux municipalités locales de la MRC, aux municipalités du Québec et aux MRC du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD-AR25-12-221 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR LE MOIS DE JANVIER 2026

ATTENDU QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 prévoyait initialement la tenue de la séance du mois de janvier le 13 janvier 2026 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cette date pour des raisons de disponibilité et de logistique ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jacques Gour
Appuyé par Zakary Armstrong

La séance ordinaire du conseil prévue le 13 janvier 2026 soit reportée au 21 janvier 2026 à 19 h.

Une séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget 2026 aura lieu le 27 janvier 2026 à 19 h.

Le calendrier officiel des séances du conseil pour l'année 2026 soit modifié en conséquence.

Avis public de ces changements soit donné conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD-AR25-12-222

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX - PÉRIODE DES FÊTES 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil fixe annuellement l'horaire de fermeture des bureaux administratifs de la municipalité pour la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT QUE pendant le processus de la fermeture de l'année financière les employés ne peuvent utiliser le logiciel municipal;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ferment leurs bureaux pour la période des Fêtes du 22 décembre au 6 janvier 2026 inclusivement;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Pierre Marenger

Appuyé par Yves Séguin

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la fermeture des bureaux de la Municipalité de Denholm pour la période des Fêtes, sans interruption pour les dates ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté

MD-AR25-12-223

SERVICES JURIDIQUES

ATTENDU QUE la municipalité est en contact régulièrement avec une firme juridique;

ATTENDU QUE les avocats conseils de la municipalité est la firme DHC avocats et que la municipalité souhaite prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE l'offre de service pour consultations téléphoniques est au coût de quatre cent soixante-quinze dollars (475 \$) pour la Municipalité de Denholm;

ATTENDU QUE le service de consultation téléphonique dont les réponses peuvent être transmises par courriel et cela ne comprend pas l'analyse de documents.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jacques Gour

Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU de reconduire l'entente avec la firme DHC avocats pour un forfait illimité de consultations juridiques pour un montant de quatre cent soixante-quinze dollars (475 \$), plus les taxes applicables pour l'année 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MD-AR25-12-224

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2026

CONSIDÉRANT QU'il est possible de faire une demande de subvention pour les projets d'emploi d'été Canada;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Pierre Marenger

Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU d'autoriser la Direction générale à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de financement et contribution pour les projets d'emploi d'été canada pour deux (2) jeunes qui poursuivent leurs études.

ET RÉSOLU que la Directrice générale soit par la présente autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD-AR25-12-225 RIAM – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires détaillées de la Régie intermunicipale de Maniwaki Haute-Gatineau (RIAM) pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT *l'article 603 du Code municipal du Québec*, la RIAM doit dresser son budget à chaque année et le transmet pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence et y indique une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Yves Séguin
Appuyé par Jacques Gour

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires 2026 au montant de 4133\$ déposées par la RIAM soient adoptées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté

TRANSPORTS, TRAVAUX PUBLICS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE, VIE-SOCIALE, LOISIRS ET CULTURE

MD-AR25-12-226 AUTORISATION SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE PERO

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et le Pôle d'excellence en récréotourisme Outaouais (PERO) désirent renouveler l'entente d'entretien du parc des chutes de Denholm pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service du PERO est de 8400\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jacques Gour
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU QUE la Directrice générale Madame Sara Turpin signe l'entente d'entretien du Parc des chutes de Denholm avec le PERO pour et au nom de la Municipalité de Denholm pour l'année 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté

MD AR25-12-227

DEMANDE DE FINANCEMENT- LE GRENIER DES COLLINES

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm a reçu une demande de financement de la part de l'organisme Le Grenier des Collines pour les paniers de Noël, et de maintenir la prestation de services essentiels à nos citoyens dans le besoin;

ATTENDU QUE Le Grenier des Collines est un organisme de charité qui répond à des besoins de la population de Denholm;

ATTENDU QUE pour l'année 2025, plusieurs interventions en matière de sécurité alimentaire auprès des citoyens de Denholm;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Yves Séguin
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise une aide financière pour l'offre de services alimentaires, notamment une assistance alimentaire d'urgence et des formules d'épicerie solidaire à proximité; la distribution de paniers de Noël; la représentation des intérêts des personnes vulnérables, l'adaptation continue à l'évolution des besoins de la communauté et la participation à l'approvisionnement du frigo-partage au montant de cinq mille dollars (5 000 \$) à l'organisme Le Grenier des Collines.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MD-AR25-12-228

DEMANDE DE FINANCEMENT- LA MAISON DES COLLINES

ATTENDU QUE la Municipalité de Denholm a reçu une demande de financement de la part de l'organisme La Maison des Collines pour financer les services de soins palliatifs en Outaouais;

ATTENDU QUE la Maison des Collines est un organisme communautaire qui reçoit des patients ayant un pronostic de vie de moins de 3 mois dans un milieu chaleureux et accueillant et dans le confort et l'allègement de la souffrance, à la fois pour l'individu que ses proches;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jacques Gour
Appuyé par Yves Séguin

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise une aide financière pour l'offre de services de soins palliatifs, un montant de cent dollars (100 \$) à l'organisme La Maison des Collines.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

MD-AR25-12-229

DON DE 100 \$ À LA CROIX-ROUGE POUR AIDER LES VICTIMES D'INCENDIES RÉSIDENTIELS

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne offre un soutien essentiel et immédiat aux personnes et familles touchées par des sinistres, notamment les incendies résidentiels;

ATTENDU QUE l'intervention de la Croix-Rouge permet d'assurer aux sinistrés un accompagnement rapide visant à répondre aux besoins de base;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Zakary Armstrong
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la municipalité accorde un don de 100 \$ à la Croix-Rouge canadienne afin de soutenir ses interventions auprès des victimes d'incendies résidentiels;

Que la direction générale soit autorisée à procéder au paiement du don et à transmettre une copie de la présente résolution à la Croix-Rouge canadienne.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Note au procès-verbal

Monsieur Zakary Armstrong, conseiller présente le rapport mensuel des interventions

HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

DIVERS ET CORRESPONDANCE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal

Une période de question a eu lieu.

Note au procès-verbal

La prochaine séance du conseil aura lieu exceptionnellement le 21 janvier 2026.

Note au procès-verbal

La séance concernant l'adoption du budget aura lieu le 27 janvier 2026

MDAR25-12-230

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour sont épuisés,

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Francine Hotte
Appuyé par Jacques Gour

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19h45

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Je soussigné, Denis Marcoux, Maire de la Municipalité de Denholm, signe le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

Et j'ai signé ce 9^{ième} jour de décembre 2025

Denis Marcoux, Maire
Municipalité de Denholm

Je soussignée, Sara Turpin, Directrice générale, Greffière-trésorière de la Municipalité de Denholm, contresigne le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 9^{ième} jour de décembre 2025

Sara Turpin, Directrice générale, greffière-trésorière
Municipalité de Denholm

